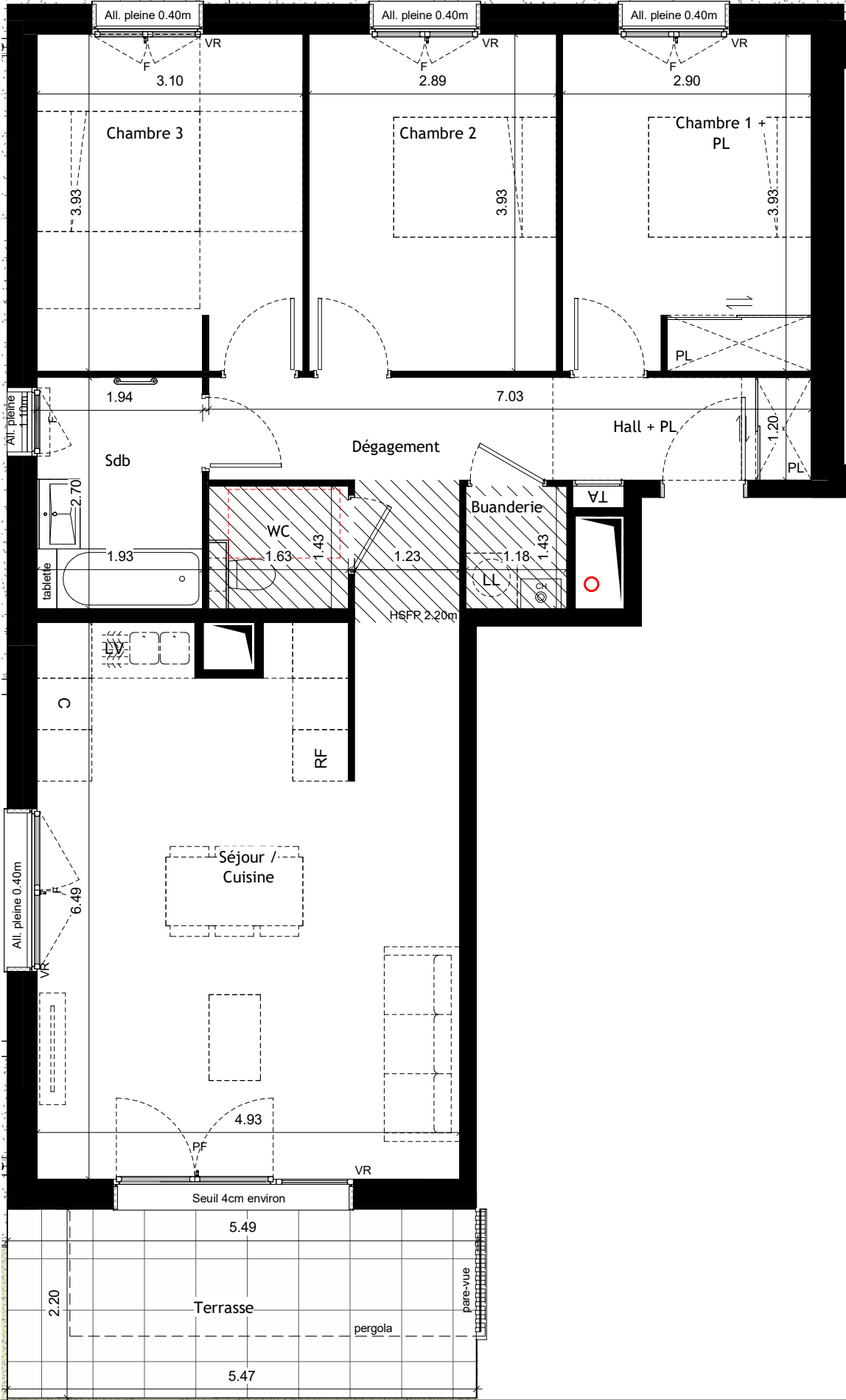
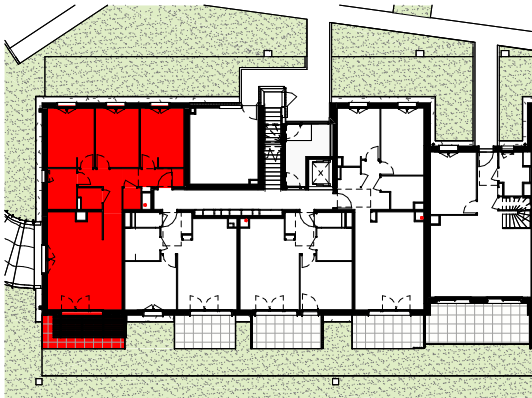


LEGENDE:

- SOFFITE OU FAUX PLAFOND
- GAINE TECHNIQUE SANITAIRE
- TA TABLEAU ABONNE
- EVIER
- RF REFRIGERATEUR
- C PLAQUES de CUISSON
- LV LAVE VAISSELLE
- LL LAVE LINGE
- CHAUDIERE GAZ
- SECHE SERVIETTE
- PF PORTE FENETRE
- F FENETRE
- PL PLACARD
- VR VOLET ROULANT
- All. ALLEGE



Allée du Croison de Boussy - 74150 RUMILLY



PLAN DE VENTE NOTAIRE

BATIMENT	ETAGE	APPARTEMENT	TYPOLOGIE
A	RDC	A004	T4

Hall + PL	4.92 m ²
Dégagement	5.72 m ²
Séjour / Cuisine	31.18 m ²
Chambre 1 + PL	11.35 m ²
Chambre 2	11.34 m ²
Chambre 3	12.13 m ²
Sdb	5.21 m ²
WC	2.15 m ²
Buanderie	1.68 m ²

85.68 m²

Terrasse	12.03 m ²
Jardin	95.21 m ²

107.24 m²

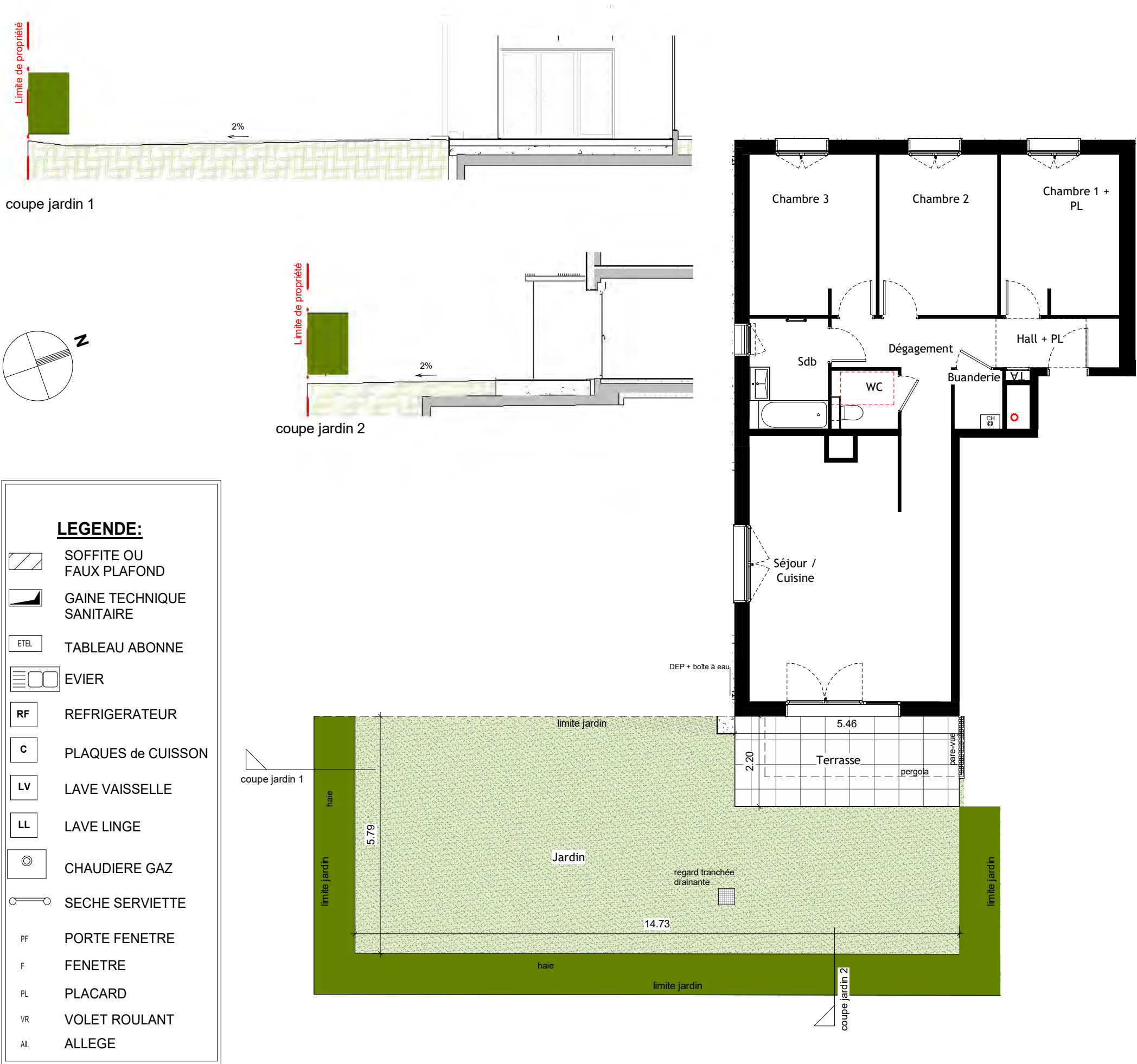
LOGEMENT PMR

Indice : 3

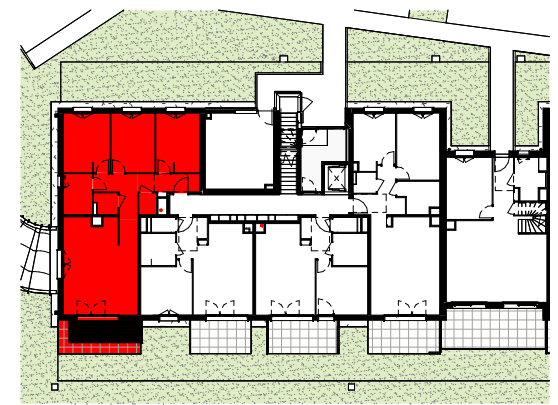
Mise à jour : 20/10/2025



DOCUMENT PROVISOIRE ETABLI AVANT LA FIN DES ETUDES TECHNIQUES
Nota: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.
Des variation peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant concernant les dimensions libres, que l'équipement.
Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les placards et/ou rangements intérieurs sont compris dans la surface de la pièce attenante. Les cotes sont à titre indicatifs sous réserve d'évolutions des études techniques.
Les hauteurs maximales réglementaires de seuils, de l'intérieur du logements vers l'espace extérieur, sont de 15cm pour les balcons et loggias et 25cm pour les terrasses.



1 Rue de Martenex - 74150 RUMILLY



PLAN DE VENTE NOTAIRE

BATIMENT	ETAGE	APPARTEMENT	TYPOLOGIE
		A004	

Terrasse	12.03 m²
Jardin	95.21 m²
	107.24 m²

DOCUMENT PROVISOIRE ETABLI AVANT LA FIN DES ETUDES TECHNIQUES

Nota: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.

Des variation peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant concernant les dimensions libres, que l'équipement.

Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. Les éléments de mobiliers de cuisine et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les placards et/ou rangements intérieurs sont compris dans la surface de la pièce attenante. Les cotes sont à titre indicatifs sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglementaires de seuils, de l'intérieur du logements vers l'espace extérieur, sont de 15cm pour les balcons et loggias et 25cm pour les terrasses. Hauteur sous plafond : 2.45m